COMMUNICATION/REGION : Les dépenses de communication de l'ex-région Lorraine dans le viseur de la justice

Une enquête préliminaire a été ouverte par le service régional de la police judiciaire visant un marché public passé entre l'ex-région Lorraine et la société de communication PROD'ACTION / **T :** 03.83.27.18.25 (siège à Malzeville/54). Selon Le Républicain Lorrain, les doutes visent le marché public passé entre l'ex-région et Prodaction en 2014, concernant la gestion et la mise à jour du site internet promotionnel *Mylorraine.fr*. Un contrat qui porte sur 1 an, renouvelable 3 fois, pour un montant global de près de 5,2 M€ TTC, soit 1,3 M€ TTC par an sur 4 années. Pour remporter ce marché, 3 sociétés étaient en concurrence : Prodaction qui a remporté ce marché, Orient communication et HDR Communication qui candidatent lors d'un second appel d'offres alors que le 1er appel est jugé infructueux. Selon Fabrice Taibi, directeur du pôle image au conseil régional dont le contrat n'a pas été renouvelé, il aurait été donné consigne de modifier les analyses des offres pour que Prodaction remporte le marché. Fabrice Taibi a attaqué la décision devant le Tribunal Administratif de Strasbourg qui lui a donné raison. La Région a depuis fait appel de la décision judiciaire. L'ex-cadre de la Région en charge de l'audiovisuel a déposé une dénonciation auprès du Procureur de la République qui a décidé d'ouvrir une enquête préliminaire. Une information judiciaire pourrait prochainement être ouverte pour enquêter sur ce marché public frauduleux présumé. www.prodaction.com